2019_04_25_communique_interOS_mvt 2
2019_04_19_Repression_courrier_interOS_DGDDI_au_Ministre 3
2019_04_15_communique_interOS_post_DG 4
2019_04_05_communique_interOS_clarification 5
2019_04_02_communique_interOS_etat_des_lieux 6
2019_03_28_communique_presse_interOS_CRS 7
2019_03_26_communique_interOS_rencontre_bis_DG 8
2019_03_17_appel_interOS_greve_du_19_mars 9
2019_03_15_appel_interOS_greve_du_19_mars 10
2019_03_14_communique_interOS_2e_proposition_DG 11
2019_03_12_rencontre_Darmanin_communique_interOS 12
2019_03_11_cahier_revendications_locales_au_ministere 13
2019_03_10_courrier_interOS_au_DG_intimidations_hierarchiq 19
2019_03_08_communique_interOS_soutien_aux_actions 20
2019_02_27_Brexit_courrier_interOS_Paris-spe_et_renforts 21
2019_02_27_Brexit_HdF_les_douaniers_font_leur_grand_debat 22

Communiqué de l'intersyndicale DGDDI aux agents des douanes

L'intersyndicale DGDDI s'est réunie le 17 avril.

Elle a pris acte, qu'à ce jour, aucune issue raisonnable ne semble se dessiner.

En conséquence, elle continue d'accorder son soutien plein et entier à tous les agents mobilisés.

Ces derniers font montre, à la fois, d'un sens des responsabilités et d'une très forte détermination.
À l'inverse, les responsables administratifs choisissent la manière forte et la provocation en multipliant les engagements de procédure disciplinaire, dont on se demande bien ce qu'il en restera, à part une ambiance exécrable installée dans la durée.

La position du Ministère qui veut qu'on signe d'abord, à ses strictes conditions à lui et qu'on négocie (quoi donc d'ailleurs ?!!) après, n'est tout simplement pas acceptable.

Nous appelons donc à amplifier les mobilisations.

- D'abord, persister dans l'exercice des contrôles renforcés : les douaniers font leur travail, n'en déplaise au directeur général, qui s'est engagé dans la voie hasardeuse, voire illégale d'engagement de procédures disciplinaires à l'encontre d'agents qui effectuent leurs missions pour lesquelles ils ont prêté serment ! Aucun agent des douanes n'a jamais prêté allégeance à Eurostar, Eurotunnel, ADP, Vinci ou Eiffage !

- Nous soutenons l'idée des « jeudis noirs » de la Douane (chaque jeudi, une action à un ou plusieurs endroits, sans s'interdire bien sûr des mobilisations à d'autres occasions) dans le but d'installer les actions dans le temps, ce à quoi le Ministère pousse les agents.

- Par ses ordres interdisant aux collègues d'effectuer des contrôles LCF, l'administration a elle-même initié la grève du contentieux ! Nous soutenons donc les collègues qui ont remis leurs sommiers contentieux à la hiérarchie, ils n'ont fait qu'appliquer ces ordres à la lettre !

L'intersyndicale s'inscrit sans réserve dans le cadre de ces actions. Elle demande au ministre et au directeur général d'être capables d'entendre la colère des douaniers mobilisés et de renouer le fil des négociations qu'ils ont rompues depuis le 26 mars.
Les douaniers, qui n'ont jamais cessé d'exercer leurs missions de service public avec sérieux et professionnalisme, demandent une juste prise en compte des efforts auxquels ils consentent au quotidien. Au pouvoir politique de démontrer maintenant qu'il tient lui aussi à la sécurité du territoire et la bonne perception des recettes publiques, en renouant le dialogue avec les représentants élus du personnel.

Paris, le jeudi 25 avril 2019

INTERSYNDICALE DES DOUANES
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA - USDFO

Montreuil, le 18/04/19

L'intersyndicale des douanes
à
Monsieur le Ministre

Objet : Sanctions engagées dans le cadre de la mobilisation douanière

Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant presque sept semaines, les douaniers sont engagés dans un processus de mobilisation historique.

Quatre principaux volets ont été abordés lors de notre rencontre du 12 mars dernier.
Si des propositions concrètes ont vu le jour, le volet indemnitaire reste, pourtant si près du but, le principal point de désaccord.

Les diverses rencontres programmées à la suite (14 mars et 26 mars) n'ont pas permis de trouver une solution qui pourrait aboutir à une sortie de ce conflit, et nous le regrettons. Depuis le 26 mars, nous n'avons plus aucun contact officiel pour une nouvelle rencontre, pourtant maintes fois sollicitée.

Forts de ce constat, nous avons été contraints de rompre le dialogue social.

Dans les services, la seule réponse apportée aux douaniers a été l'engagement de procédures disciplinaires. C'est un bien triste cap historique qui a été franchi et qui laissera des traces indélébiles dans notre corporation, pourtant dévouée corps et âme à l'Etat.
Engager des procédures disciplinaires alors qu'aucun acte illégal n'a été commis par les agents qui exercent leurs missions de service public de protection des citoyens est absolument inacceptable. Ne pas répondre à des ordres, manifestement illégaux, constituerait-il une faute ? Les douaniers devraient-ils arrêter de faire de la lutte contre la fraude alors que c'est leur cœur de métier ?

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'abroger toutes ces procédures disciplinaires et réitérons notre souhait de nous rencontre très rapidement pour trouver enfin une issue favorable à ce conflit.

Dans l'attente, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les secrétaires généraux de l'intersyndicale

Communiqué de l'intersyndicale nationale aux agents des douanes

Ces derniers jours, à l'appel de nos organisations, plus d'un millier de douaniers se sont mobilisés pour faire valoir leurs revendications. Nos revendications, que nous partageons et défendons en commun.

D'abord, le jeudi 11 avril 2019, entre 400 et 500 d'agents se sont rendus au siège de leur direction générale. Ils venaient de tous les horizons de l'Île-de-France. Au sens le plus large du terme : depuis les Directions interrégionales d'Île-de-France et de Paris-Aéroports, jusqu'aux services à compétence nationale CID, DNRED et SNDJ, en passant par des agents de la Direction Générale elle-même.

Dans le même temps, 200 autres collègues d'Occitanie, soit 1/5ème des effectifs se sont déplacés à Montpellier au siège de leur interrégion.
Ailleurs dans l'Hexagone – à Bayonne, Toulouse –, mais également en Outre-Mer – Guadeloupe, Polynésie-Française –, ce sont à chaque fois plusieurs dizaines d'agents qui se sont rendus au siège de leur Direction. Tandis qu'en parallèle, d'autres collègues mènent des actions de sensibilisation des usagers, à Dunkerque, Calais, La Rochelle, Marseille, etc.

De façon unanime, au delà de la réappropriation symbolique de leurs directions (générale et locales), ou de leurs espaces de travail, les personnels et leurs représentants réclament la (ré)ouverture de véritables négociations, auprès de leurs cadres dirigeants.

Force est de constater que **ce qui est demandé par toutes, par tous, n'est pas déraisonnable.**
Simplement de la considération par rapport à l'adaptation aux réformes subies depuis plus de 25 ans.
Simplement leur dû par rapport à la baisse du niveau de vie depuis plus d'une décennie.
Simplement de la décence, dans les ordres de service et la gestion disciplinaire du personnel.

Les agents et leurs organisations ont fait sur toute la période beaucoup d'efforts. S'ils ont montré depuis le début du mois de mars leur détermination, ils savent faire preuve de leurs sens des responsabilités.

Il appartient au ministère de débloquer cette situation, de faire un pas en direction des personnels et de leurs revendications. De redonner du sens au Politique : en reprenant le fil des négociations sur des bases constructives et en suspendant la répression de la contestation douanière.

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'INTERSYNDICALE
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO

Paris, le lundi 15 avril 2019

Communiqué à tous les douaniers

Depuis quelques jours, une information circule sur une possible nouvelle rencontre avec le Directeur général. Elle fait suite à notre demande du 29/03. À ce jour, nous n'avons eu aucune confirmation de cette réunion, ni de son contenu. Le ministère et le directeur général se complaisent dans la diffusion de messages officieux et contradictoires, dans ce qui ressemble à une stratégie à la petite semaine de confusion délibérée et de division. **C'est inadmissible** et absolument méprisant vis à vis des douaniers et de leurs représentants. Ni les syndicats de douaniers ni les agents en lutte ne tomberont dans ce piège grossier.

L'intersyndicale exige de la transparence et de la loyauté.

Le Ministre et le directeur général doivent au préalable nous adresser des propositions écrites et chiffrées, ce que l'intersyndicale réclame depuis le 12 mars, et le format de cette réunion. C'est le sens du message que nous allons leur faire parvenir.

Une nouvelle réunion « fantôme », sans aucune avancée significative sur le volet indemnitaire, serait inacceptable. Elle aurait pour effet de cristalliser davantage la colère des agents.

D'ores et déjà, l'intersyndicale a fait savoir au DG qu'elle accepte de discuter sur la base d'une proposition juste et digne. Une fois de plus, **la balle est dans le camp de nos dirigeants** et le manque de volonté de bien vouloir la saisir est flagrant. Le ministre et le directeur général doivent cesser de camper sur une posture de principe de refus et parier sur le pourrissement de la situation.

Les douaniers attendent une sortie de conflit avec impatience, il n'y a plus de temps à perdre.

Loin de la campagne de désinformation orchestrée par le directeur général, **la mobilisation se renforce et s'amplifie**, toutes branches et catégories confondues. Contrairement aux mensonges colportés par voie de presse, les collègues des Hauts-de-France, en pointe dès le début du conflit, ne s'essoufflent pas : 200 d'entre eux, appliquant à la lettre les consignes hiérarchiques de ne plus exercer leur métier de douanier, ont rendu au directeur leurs sommiers contentieux.

À la gare du Nord, le trafic n'est pas redevenu « fluide » : des dizaines de trains vers Londres ont été annulés et le trafic passager a été divisé par quatre. Partout ailleurs, la mobilisation est dynamique et décidée. L'intersyndicale félicite les collègues en lutte, **leur apporte son soutien inconditionnel et les encourage à persévérer**. Elle dénonce avec vigueur les velléités répressives des actions entreprises par les collègues, voulues par un directeur général qui ne connaît plus que le langage de la menace pour dialoguer avec ses agents.

Plus que jamais **les douaniers AG/CO comme SU , tous grades confondus, doivent restés mobilisés et déterminés à réussir et renforcer les actions à venir partout sur le territoire** : c'est le seul moyen pour se faire entendre d'un ministre et d'un DG enfermés dans leurs principes et sourds à un dialogue social raisonnable.

Les secrétaires généraux CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO

Paris, le 5 avril 2019

Communiqué de l'intersyndicale nationale aux agents des douanes

Voilà maintenant 1 mois que les agents des douanes ont débuté un mouvement social de grande ampleur, destiné à obtenir une revalorisation de leurs conditions de travail et de leur traitement indemnitaire.

La Douane connaît une forte augmentation de sa charge de travail. L'augmentation des flux du commerce international et des trafics qui y sont liés, la menace terroriste, la complexification des réglementations douanières et fiscales, et, *in fine*, le Brexit, légitiment la reconnaissance que réclament les douaniers.

En termes d'emplois, les créations enregistrées depuis 2015 sont loin de combler les 6000 suppressions de postes qui se sont accumulées en deux décennies.
Sur le volet indemnitaire, l'austérité dont est victime l'ensemble de la fonction publique a eu pour effet de faire stagner les carrières des douaniers.

Sur ce dernier point, les agents doivent faire face à un refus obstiné, la **proposition ministérielle restant figée** depuis le 14 mars. Les agents des douanes ne formulent pourtant pas des demandes inconsidérées. Ils demandent simplement une juste reconnaissance de leur travail, qui leur est pour l'instant refusée.

L'intersyndicale apporte son **soutien plein et entier à l'ensemble des agents**, qui, quelle que soit leur branche d'activité ou quel que soit leur grade, sont dans l'action depuis plusieurs semaines pour obtenir une revalorisation juste et raisonnable du travail qu'ils réalisent.

Ce sont eux qui, au quotidien, œuvrent à la sécurisation du territoire face aux flux de marchandises et qui contribuent à la perception de recettes publiques.

L'intersyndicale demande solennellement au ministre de reprendre les négociations, afin qu'une solution digne et juste soit donnée aux légitimes revendications de l'ensemble des douaniers.

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'INTERSYNDICALE
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO

Paris, le 2 avril 2019

Communiqué de presse

Un mouvement de contestation sociale de grande envergure traverse l'administration des douanes.

La réunion du 26 mars à la direction générale aurait dû permettre une sortie de crise mais telle n'était pas la volonté de nos gouvernants. Aucune nouvelle proposition chiffrée n'a été formulée par le directeur général des douanes et droits indirects. L'échec de ces négociations a donc abouti à la reprise du mouvement.

Les douaniers, un peu partout en France continuent leurs contrôles consciencieux avec un grand professionnalisme.

La réponse de la préfecture du Nord ce matin a consisté à déployer des CRS pour déloger nos collègues au ferry de Loon plage, alors qu'ils n'y effectuaient que leur travail.

Une étape est franchie et il y a fort à parier que cette stratégie du pire va tendre la situation sur l'ensemble du territoire.

Cette volonté de faire appel à des forces de l'ordre et de les opposer à un autre service d'état régalien dans l'exercice de ses missions est tout simplement intolérable dans un État de droit.

Paris, le 28 mars 2019

Lettre ouverte de l'intersyndicale douanière aux agentes et agents de la DGDDI

Sur invitation du Directeur Général, l'intersyndicale nationale s'est rendue ce jour à Montreuil.

À l'issue d'une journée complète de discussions, aucune proposition concrète n'a été formulée par le Directeur Général en matière de rémunération.

À 17 heures, le Directeur Général a décidé unilatéralement de mettre fin à la réunion et a quitté la salle.

Face à ce blocage absolu voulu par le Ministre et son administration, l'intersyndicale a fait savoir qu'elle ne participerait plus à aucune rencontre sans que lui soient formulées des avancées quantifiables par rapport à la proposition ministérielle initiale, jugée insuffisante par les douaniers mobilisés.

Nous prenons acte de la rupture absolue voulue par le Ministre et l'administration. Les organisations syndicales ne participeront plus aux instances paritaires.

Nous appelons les agents à demeurer mobilisés afin qu'une réponse forte soit enfin apportée à leurs justes revendications.

LES SECRETAIRES GENERAUX DE L'INTERSYNDICALE
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO

Paris, le 26 mars 2019

COMMUNIQUÉ

Paris, le 17 mars 2019

Le Directeur général a souhaité s'adresser à tous les agents pour leur dire ce que l'intersyndicale avait déjà rapporté aux agents à l'issue de ce deuxième RDV de discussion. Ces propositions prennent en compte en partie la question des conditions de travail et l'ouverture de discussions sur la partie retraite des services actifs, conformément à l'engagement pris par le Ministre le 12 mars.

Elles oublient malheureusement la question des effectifs, pourtant majeure, que nous portons à chacune de nos interventions. Il nous appartiendra sur ce sujet de retourner très rapidement voir les parlementaires pour obtenir dans un premier temps un moratoire sur les suppressions d'emplois, et un plan pluriannuel de renforcement des effectifs.

Concernant les mesures immédiates sur le pouvoir d'achat et le nouvel habillage proposé par le Directeur général, il ne correspond pas aux exigences des douaniers qui attendent une reconnaissance bien supérieure.

Il nous semble donc important de rappeler les principales, mais non exhaustives, revendications qui ont été portées au Ministre mardi dernier :

- une revalorisation de l'indemnité de risque en surveillance à hauteur de 120 points,
- une augmentation de l'ACF pour tous,
- une revalorisation des heures de nuit/WE/jours fériés à hauteur de 7 euros pour tous les grades et les deux branches,
- une revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité ministérielle à hauteur de ce que perçoivent les agents de la DGFIP (à savoir 110 euros net mensuels environ) - Demande écartée pour être renvoyée devant le comité technique ministériel.

Concernant les heures de nuit, elles ne concernent pas tous les douaniers de la même façon (et les chiffres présentés par le DG dans son courrier n'établissent qu'une moyenne).

Les douaniers de la DR de Dunkerque demandent une réelle prise en compte de la pénibilité par l'augmentation du taux horaire de celle-ci comme préalable à tout dialogue, mais leur contre-proposition envoyée hier n'est évidemment pas exhaustive.

Ils souhaitent ce préalable au sein des revendications plus larges portées par l'intersyndicale nationale.

Si ces revendications sur les heures de nuit/WE/jours fériés ont un impact fort à certains endroits (et elles rejoignent celles de tous les douaniers et ont été déposées chez le Ministre), elles ne sont évidemment pas le seul niveau de l'ensemble des revendications.

Ce dont le Ministre et le DG n'ont pas pris la mesure, c'est le niveau de colère des douaniers après 25 ans de réforme sans reconnaissance financière, 6000 suppressions d'emplois, des adaptations à marche forcée, des fermetures de bureaux et brigades partout, une dégradation des conditions de travail, etc. **Leur réponse doit être à la hauteur de cette colère qui s'exprime**. Il n'est pas question de négocier dans un cadre contraint de 14 millions, si c'est pour prendre à l'un et donner à l'autre.

Cette enveloppe ne peut se situer sous 25 millions pour l'augmentation de l'ACF d'une part et de l'IR d'autre part et qui pourrait correspondre à une moyenne de 100 euros nets par mois et par agent.

Cette enveloppe doit être complétée de celle consacrée à la revalorisation des heures de nuit/WE/jours fériés à hauteur de 7 euros par heure pour tous.

Nous demandons, à ce stade, la poursuite des discussions auprès du Ministre.

Nous appelons tous les douaniers et douanières à élargir et amplifier la mobilisation et à participer massivement à la journée d'action du 19 mars.

Paris, le 15 mars 2019

Tous les douaniers veulent aujourd'hui se mobiliser !

Depuis le 4 mars, la mobilisation des douaniers initiée par les collègues et les organisations syndicales de Calais et de Dunkerque, dont le BREXIT n'est que l'élément déclencheur, s'amplifie de jour en jour sur tout le territoire pour faire entendre leurs revendications (salaires, emplois, missions, conditions de travail, etc).

Depuis longtemps l'intersyndicale dit et écrit que cet événement important pour notre métier a été sous évalué par l'administration. Les douaniers n'en peuvent plus de subir les réformes successives depuis de nombreuses années (6000 emplois supprimés, de nombreux bureaux et brigades fermés, centralisation ou suppression de missions, conditions de travail dégradées, etc) sans aucune reconnaissance. Et ce n'est pas la réouverture d'un ou deux bureaux et quelques centaines d'emplois qui suffiront à rattraper 25 années de réformes destructrices !

Alors oui, le Brexit est une formidable opportunité aujourd'hui de porter les revendications méprisées jusqu'alors par la Direction Générale. Revendications sur les salaires, les emplois, les conditions de travail, les retraites, etc.

Comme tous les salariés, après des années de gel du point d'indice et de détérioration de leur pouvoir de vivre, les douaniers dans l'action aujourd'hui doivent s'exprimer le 19 mars prochain.

Alors que les annonces faites par le Ministre n'ont pas répondu aux attentes, alors que les prix des produits de consommation courante continuent à augmenter, que la suppression de l'ISF n'est pas remise en cause, que le chômage progresse...

Dans ce contexte, il s'agit de gagner l'augmentation des salaires, du pouvoir d'achat, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration des conditions de travail et un véritable droit à la formation.

C'est dans ce but que l'intersyndicale des douanes appelle à l'élargissement et l'amplification de la mobilisation le 19 mars prochain par la grève et l'action, et toutes les initiatives seront les bonnes pour montrer notre détermination.

Paris, le 14 mars 2019

Lettre ouverte de l'intersyndicale douanière aux agentes et agents de la DGDDI

Le directeur général a invité l'intersyndicale, sur la promesse d'une proposition supérieure à celle de Bercy, émise le mardi 12 mars 2019.

Pour rappel, la proposition initiale portait sur :

- 69 € bruts de gain salarial (soit 55 € nets) pour l'ensemble des agents ;
- l'ouverture de discussions sur les conditions de travail ;
- l'élaboration d'une réflexion sur le régime particulier de la bonification retraite.

Aujourd'hui, ces deux dernières mesures ont été confirmées telles quelles.

Sur le pouvoir d'achat, la proposition formulée par le directeur général est la suivante :
50 € nets + relèvement du taux des heures de nuit (HDN + JDF + SRB) à 5,20 € pour les trois catégories et les deux branches.

Considérant que cette proposition ne respectait pas l'engagement initial d'une valorisation par rapport à celle formulée mardi, l'intersyndicale a quitté la réunion. Nous invitons l'ensemble des douanières et douaniers à se prononcer sur celle-ci.

LES SECRETAIRES GENERAUX DE L'INTERSYNDICALE
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO

Rencontre avec le Ministre G.Darmanin

Communiqué de l'intersyndicale

À la demande des organisations syndicales, le ministre a reçu l'ensemble des représentants du personnel ce matin.

Le ministre semble entendre la colère des agents en mouvement depuis le 04 mars.

Il propose:

- Une enveloppe de 14 millions pour le régime indemnitaire soit une moyenne de 70 euros bruts pour tous les agents et par mois, sous forme d'ACF pour les OP/CO et IR pour les SU dès le 01 juillet.

- D'engager un travail sur la suppression des bornes de la bonification retraite et demande un délai de 3 mois pour en mesurer l'impact budgétaire et le chemin législatif pour y parvenir. Réponse sur le sujet première semaine de juin.

- L'ouverture d'un cycle de discussions sur les conditions de travail, locaux, habillements, équipements et charge de travail AG/CO et SU. Réponse concrète sous 3 mois.

Ces négociations engagées aujourd'hui doivent se poursuivre sur 15 jours pour aboutir à un accord.

Le ministre attend une réponse des organisations syndicales pour demain 12 heures.

Cahier de revendications
de l'intersyndicale nationale douanière

page 2 : revendications des Hauts-de-France

page 3 : revendications de Paris-Aéroports

page 4 : revendications de la Bretagne

page 5 : revendications de l'Île-de-France

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE DES HAUTS-DE-FRANCE

L'intersyndicale réunie le 22 février 2019 a procédé au dépouillement des revendications déposées par les agents dans les urnes prévues à cet effet.

Vous trouverez ci-dessous la liste non-exhaustive des principales revendications :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut
- Augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation
- Augmentation de la grille indiciaire
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'état, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Indemnité mensuelle Brexit pérenne de 120 € pour l'ensemble des agents des douanes
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO à venir, bonification au prorata de toutes les années effectuées en actif, avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- Retour au système des compensations exceptionnelles
- Revalorisation de la prime CAMARI (Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle)
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain : suppression du e-learning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- Augmentation et même création (pour Arras) de l'indemnité de résidence
- Re-création de la Division d'Arras avec maintien sur la DR de Dunkerque
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels…)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE PARIS AÉROPORTS

Inspirés par nos collègues, nous, l'intersyndicale douanière de Paris-Aéroports (Roissy, Orly et Le Bourget) portons les revendications suivantes :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut, augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation et augmentation de la grille indiciaire
- Respect de la comptabilisation en heures de nuit des prolongations de service de nuit
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'État, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO actuels et à venir, bonification pleine et entière (sans plancher, ni plafond) au prorata de toutes les années réellement effectuées en actif pour tous les agents concernés avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B, dès acquisition des critères statutaires pour la Liste d'Aptitude
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain: suppression du elearning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- La comptabilisation automatique de l'heure de repas non prise, avec indemnisation forfaitaire du repas à 15,25 euros
- Une meilleure prise en charge administrative des demandes de remboursement CHORUS, avec simplification de la procédure.
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels…)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Le quart d'heure chauffeur attribué à l'ensemble des brigades
- Prise en compte des délais de route réels
- Une garantie de stationnement pour l'ensemble des agents, avec places de parking réservées
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents.
- Adapter le matériel douanier aux spécificités de Roissy/Le Bourget/Orly (ex : gilets pare balles floqués, vestes en dotation individuelle pour les OP/CO)

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE BRETAGNE

- **DENONCE** l'impréparation de l'État Français face à un défi majeur pour l'Union Européenne : le BREXIT, sortie de la Grande Bretagne du Marché Commun.

Depuis 25 ans, notre administration, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, subit un plan social qui ne dit pas son nom : baisse continue des moyens et des effectifs.
6000 emplois supprimés soit une moyenne de 240 par an. Les agents des DOUANES exercent déjà leurs fonctions dans des conditions difficiles, sous pression continue.

Gouverner c'est prévoir or, depuis 3 ans rien n'a été fait pour anticiper le BREXIT par un recrutement de nouveaux douaniers à la hauteur des enjeux. Notre administration en est réduite à proposer en catastrophe, à deux semaines de l'échéance, des détachements temporaires à des volontaires exerçant dans des services non frontaliers.
Conséquence : on s'achemine vers des contrôles au rabais, allégés, avec les risques que cela induit : contrebande d'armes, de cigarettes, de produits stupéfiants, de contrefaçons, évasion de capitaux, importation de produits sensibles ne répondant pas aux normes européennes tels que médicaments, jouets, agroalimentaire.

Pour ce qui concerne la BRETAGNE , les ports de ROSCOFF et ST MALO seront plus particulièrement touchés mais le BREXIT n'impactera pas que les services frontaliers ou les aéroports : l'ensemble des sites douaniers devra faire face à une explosion de leurs charges de travail, que ce soit BREST, QUIMPER, ST BRIEUC, RENNES et LORIENT.

L'implantation prévue d'un Bureau des Douanes en charge du dédouanement des marchandises sur le port de ROSCOFF a été abandonnée à quelques semaines du BREXIT sans augmentation des effectifs du Bureau de BREST qui sera principalement impacté par l'augmentation des formalités.

Le manque d'effectif sera, bien sur, source de gêne voire de blocage pour les opérateurs économiques (exemple : retards aux embarquements et débarquements des ferries, retard dans les formalités d'import ou d'export) et pour les voyageurs (formalités renforcées puisque passage de statut européen à statut pays tiers) empruntant les ports (ferries , paquebots et plaisance) et les aéroports principaux ou secondaires.

- **RECLAME** un abondement important et immédiat des effectifs sur l'ensemble des sites douaniers et l'adaptation des infrastructures aux nouvelles contraintes.
Pour exemple l'effectif prévu (passage de 28 à 34 agents) pour la brigade de ROSCOFF ne permettra pas d'assurer le contrôle et les formalités lors des embarquements et débarquements des ferries, la Brittany Ferries ayant annoncé un doublement des rotations journalières avec la Grande Bretagne pour cause de BREXIT.
Les aménagements actuels des locaux (prévus pour 14 personnes) et des aires de stationnement ne permettront en aucun cas d'absorber l'importance des nouveaux flux.

- **EXIGE** la reconnaissance de la qualité du travail fourni par la revalorisation du taux horaire des heures de nuit, dimanche et jours fériés , de la prime de risque pour les brigades de surveillance et de l'allocation de fonction des agents de la branche opérations commerciales et l'attribution d'une prime BREXIT .

REVENDICATIONS (non exhaustives!)
de la Brigade de Surveillance Intérieure du Trans-Manche (BSITM) et des Douanes d'Île-de-France

THÉMATIQUES	Choix du ministre		
	Oui	Non	Précisions
1°) Mesures financières			
Revalorisation des salaires (pas de vulgaires primes BREXIT) lié à la hausse des missions, à leur complexification constante (procédures…) aux années d'érosion de pouvoir d'achat, au renchérissement de la vie en Île-de-France et notamment à Paris : impensable/indécent que les douaniers aient moins que les policiers par exemple			
Suppression de toutes les primes de « *performance* » ainsi que des compensations exceptionnelles arbitraires, nuisibles à l'esprit d'équipe indispensable à une sereine exécution des missions régaliennes et sensibles en douane. Elles suscitent des pratiques dangereuses et des dérives telles qu'à la DNRED, etc			
Revalorisation de l'indemnité de risque à taux indexé (IRTI) au même niveau que les policiers,			
Revalorisation des taux horaires de nuit, de week-end et jour férié, pour prendre en compte l'impact du travail sur la vie familiale et sociale des agents,			
Inclusion de toutes les primes pour le calcul des pensions de retraites			
Retrait de tout jour de carence en cas de maladie : non, être malade n'est pas un sport national et encore moins en douane ! A défaut, leur prise en charge par l'employeur comme cela se fait dans beaucoup de société privées (même de moindre envergure) et à défaut, réactiver le dispositif des indispositions passagères (« ID ») qui a été abrogé alors qu'il coûtait moins cher aux finances publiques que des jours d'arrêt maladie,			
Abrogation RÉTROACTIVE (donc y compris par solidarité pour les agents déjà partis en retraite) de la mesure inique et punitive à plus d'un titre de la limitation de l'âge de départ en retraite pour bénéficier à plein de la bonification pour service actif (concrètement la pénibilité du travail) du 1/5e : sachant qu'avec des études plus longues les personnels entrent dans la vie active plus tard (mais avec un meilleur savoir, que ne renie pas l'administration, voire qu'elle réclame aux agents et utilise ensuite !) et sont donc contraints de travailler plus tard (un agent de la surveillance de 65 ans : une aberration totale !). Le bénéfice de la bonification du 1/5e doit se déclencher dès la 1ere année d'exercice, à raison de 3 mois acquis définitivement pour toute année faite et ce sans limite d'année de service. Suppression de tout malus lié à l'age de départ en retraite !			
Pour la SURV mais aussi les AG/CO ayant effectué des horaires décalés 10 ans au total (continus ou non) au cours de leur vie professionnelle, possibilité de partir à 62 ans à taux plein (sans décote de trimestre) afin de prendre réellement en compte la perte d'espérance de vie désormais scientifiquement démontrée !			
Prise en charge intégrale du titre de transport en commun (Pass NAVIGO, abonnement SNCF, etc)			
Augmentation des ratios de promotions (notamment avec la sociologie douanière en IdF) pour les Tableaux d'Avancement (y compris de C en B et B en A)			
Gratuité des transports en commun pour les agents des douanes sur le territoire national (comme d'autres services de l'État : militaires, parlementaires, etc)			
En matière de droit de grève, le redonner à tous les agents (SURV et AG/CO) ou, à défaut, que la réquisition ne soit possible que sur la base d'un service minimum, pour des missions précises et non pas des unités/services entiers (donc pas pour tous les agents d'un service désigné mais pour les seuls cotés sur une mission donnée			
2°) Mesures liées au BREXIT			
Augmentation des effectifs à la BSITM, pour pallier à l'ensemble des missions en gare du Nord			
Que les agents soient consultés et connaissent d'avance quels moyens matériels, quels locaux (et où) pour la détaxe et la taxation, des formations adaptées, etc			
Mise en place de contrôles à l'arrivée des Eurostars pour la taxation			

THÉMATIQUES	Choix du ministre		
	Oui	Non	Précisions
3°) Mesures liées site Eurostar			
Stop au soutien de la hiérarchie envers la politique commerciale Eurostar, ce qui met les douaniers en porte-à-faux : nous sommes, à tous niveaux, des agents au service de l'État et non d'une société privée ! Plus de considération par la société Eurostar !			
Un site Eurostar propre et respectueux envers les agents et les usagers (notamment pour donner une image de rigueur qui évite les conflits et place le service en situation défavorable). Nous ne voulons plus de chauffages KILOUTOU pour chauffer les pieds, terminé la climatisation froide l'hiver !			
L'arrêt immédiat et définitif du chantage, brandi soi-disant par Eurostar selon notre hiérarchie mais de fait elle-même aussi, selon lequel « la mission prioritaire de sûreté va passer au privé » si les douaniers ne se plient pas aux exigences commerciales d'Eurostar/SNCF/gares&connexions et demain Auchan, qui a la concession de la gare du Nord pour des décennies ?! Cette pression psychologique que les douaniers ont constamment à l'esprit nuit à la sérénité et à l'objectivité requise au bon exercice de la mission de sûreté !			
Une zone de contrôle des douanes enfin adaptée à notre mission : que les agents des douanes soient consultés et entendus sur les moyens matériels et l'organisation optimale nécessaires (nombre de lignes d'appareil à rayons X -les 6 lignes sont inutilisables dans des conditions normales de sécurité- des appareils uniformes qui ne donnent pas une première impression de laisser aller, des bacs&retours de bacs pour toutes, des réglages des portiques adaptés, une signalétique normée, des espaces de travail sécurisés, à l'abri des regards, etc. Bref une zone de contrôle cohérente avec notre mission et la rigueur qui doit s'y rapporter ! Ne pas juste faire reposer toute l'image de l'État et la réussite des contrôles sur les agents, sans leur en donner sérieusement les moyens (ce qui est très mal vécu, comme un désaveu de l'État pour ses agents)			
2 agents au portique minimum, pour prendre correctement en charge la sécurisation des personnes ET le positionnement des bagages sur les entrées d'appareils à rayons X			
4°) Mesures Matérielles			
Une brigade décente : des locaux de qualité, propres conformes aux normes, des surfaces enfin adaptées à contenir le nombre d'agents, du matériel qui fonctionne, est maintenu et renouvelé autant que de nécessaire,			
Un carnet à point plus efficace et rapide, avec des tenues d'uniformes adaptées et de qualité, des GPB adaptés, des holsters, bombes lacrymo, véhicules adaptés, ordinateurs, etc			
Un local décent et aux normes pour exercer nos formations obligatoires de Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention			
Des heures hebdomadaires de sport sur temps de service (ce qui semble aller de soi pour des agents de l'État armés, travaillant en horaires décalés, etc) afin d'entretenir leur condition physique et leur santé, ou a défaut la prise en charge intégrale d'un abonnement sportif			
5°) Mesures organisationnelles			
Plus grande considération est unanimement demandée, par des mesures concrètes de soutien (pas juste des paroles, des discours et des visites éclairs de Directeurs…) : une Direction Générale qui entend et est plus réactive à nos doléances avant qu'il y ait un mouvement social, au lieu de tweeter à tout-va !			
Remise en place de Prises de Service 30 mn avant ouverture du site Eurostar, contre 15 mn actuellement, pour pouvoir se changer, s'armer, mettre en place le site			
Des formations à l'ENDLR qui soient enfin dignes de nos missions, « *capacitantes* », avec une pédagogie éprouvée/approuvée par des pédagogues de la formation			
Plus de transparence sur les roulements au sein de la DI de Paris, sur le moyen et long terme,			
Les Oppositions à Fonctions, très régulières, ne sont pas relevées faute d'effectifs suffisants pour gérer toutes ces procédures durant un service			
Les procédures douanières en SURV sont inutilement complexes et lourdes (donc mobilisatrices en moyens humains) : il faut les revoir et les simplifier !			
Fin du chantage à la suppression de temps de pause liés au travail sur écran. Elles sont nécessaires à la concentration et la vigilance pour la mission de sûreté			
Implantation d'EMCAS			

Montreuil, le 10/03/19

Objet : mouvement social – intimidations et menaces hiérarchiques

Monsieur le Directeur Général

Alors qu'un fort mouvement de mécontentement des agent.e.s des douanes est en cours dans notre administration depuis ce 4 mars et que celui-ci s'étend sur tous le territoire, plusieurs collègues nous ont fait remonter des cas d'intimidations ou de menaces de la hiérarchie locale pour bloquer toutes initiatives des personnels.

Des agent.e.s sont menacés de devoir répondre à des 882 alors qu'ils effectuent leurs missions avec sérieux et dévouement et dans le respect de leurs prérogatives. Des convocations de chef d'unités ont lieu actuellement dans certaines DR et certaines unités se voient donner l'ordre de ne pas travailler en point fixe. Ces pressions pourraient avoir pour effet de dégrader davantage la situation et d'accélérer le processus de mobilisation.

Nous pensons que ces faits de la haute hiérarchie locale sont aussi provoqués, voire commandités, par vos propos dans les médias et réseaux sociaux interposés, **interdisant expressément aux douaniers d'effectuer le moindre contrôle visant à lutter contre la fraude**, instaurant de fait une autorisation de frauder.

Nos organisations tiennent à dénoncer avec la plus grande fermeté ces pressions et dénoncent toute tentative de manipulations médiatiques de votre part.

Non, Monsieur le Directeur Général, le mécontentement des douaniers et douanières aujourd'hui n'est pas dû à un coup de colère contre le BREXIT comme nous avons pu le lire ici ou là, mais bel et bien à une situation sociale en douane qui se détériore depuis des années de réformes et de suppressions d'effectifs, de services et de missions. Nos publications en témoignent.

Non, les douaniers et douanières ne sont pas inquiets de cette nouvelle donne que serait le BREXIT pour notre administration, car ils ont toujours su s'adapter, mais bel et bien de leurs fins de mois et de leur avenir professionnel. Ceux-ci, par leur professionnalisme et le dévouement à leurs missions ont plus que besoin aujourd'hui de reconnaissances après des années de réformes sans bilan.

C'est le sens des doléances et des revendications que nous ne manquerons par de faire remonter mardi au ministre lors de notre entrevue à Bercy.

L'intersyndicale vous demande aujourd'hui expressément de faire cesser toutes intimidations et menaces envers les personnels.

À tous les douaniers, à toutes les douanières,

La mobilisation s'amplifie de jour en jour dans les services douaniers pour faire entendre nos revendications (salaires, emplois, missions, conditions de travail, etc).

L'approche du Brexit, si elle est l'élément déclencheur de ce mouvement, est surtout la goutte d'eau qui fait déborder le vase, et une formidable opportunité de porter les revendications méprisées jusqu'alors par la Direction Générale. C'est aussi l'occasion pour nous de sensibiliser les citoyens sur nos missions.

Les douaniers n'en peuvent plus de subir les réformes successives depuis de nombreuses années (6000 emplois supprimés, de nombreux bureaux et brigades fermés, centralisation ou suppression de missions, conditions de travail dégradées, etc) sans aucune reconnaissance.

Toujours s'adapter, toujours subir sans jamais rien en retour...ça suffit !

Le mouvement national initié à Calais et Dunkerque lundi dernier, largement médiatisé, se développe chaque jour. Aujourd'hui, les collègues de la Gare du Nord, de Marne la Vallée, de Rennes, du Mans, de Chalon, de Grenoble, de Lyon, de Marignane, de Marseille, de Maubeuge, de Roissy, de Orly, de Roscoff, de Chambéry, de Nice, de Modane, de St Malo, du Perthus, de Porta, de Sète, de Lille, de Dieppe, de La Réunion, mettent en place les actions les plus efficaces et appropriées.

L'intersyndicale nationale CFDT-CFTC-CGC-CGT-SOLIDAIRES-UNSA-USDFO soutient toutes les initiatives en cours ou à venir. Des intersyndicales locales se réunissent un peu partout.

C'est ainsi, collectivement, dans le rassemblement de tous les douaniers, que le mouvement va se généraliser. Toutes les actions, quelles qu'elles soient, seront autant de moyens de pression sur le Ministre qui rencontre l'intersyndicale nationale mardi 12 à 9h30.

La lutte est belle, amplifions-la !

Montreuil, le 8 mars 2019

Le 27 février 2019

Objet : situation des personnels Paris Spécial et enquête complémentaire pour renforcer les services impactés par le Brexit

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre de la préparation du Brexit, les agents Paris Spécial ont reçu, le 8 février dernier, un mail les informant de leur probable affectation à venir dans les bureaux de Calais ou Dunkerque.

Aujourd'hui, les informations dont ces agents disposent sur leur déploiement demeurent très floues.

Il nous semble important que l'administration communique au plus vite des renseignements précis aux collègues de Paris Spécial qu'elle a contactés. En effet, si le statut d'agent Paris spécial implique de leur part une mobilité et une capacité d'adaptation rapide, il n'en demeure pas moins que l'administration est tenue de leur fournir une information claire dans des délais décents pour leur permettre d'organiser sereinement leur départ. La fiabilité des informations fournies nous apparaît par ailleurs essentielle pour que cette arrivée massive d'agents Paris spécial s'effectue dans les meilleures conditions possibles dans leurs résidences. Il en va de la qualité des conditions de travail de tous les agents mobilisés dans le cadre du Brexit, qu'ils soient Paris spécial ou non.

Nous vous demandons donc de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes :

- sur le périmètre précis des agents affectés : les agents contactés le 8 février sont à ce jour seulement « susceptibles » d'être appelés pour aller effectuer une mission « Brexit ». À quelle date le périmètre définitif des agents Paris Spécial qui vont effectivement se rendre à Dunkerque et Calais sera-t-il connu ? Les agents qui n'ont pas été contactés le 8 février sont-ils définitivement écartés de ce périmètre ?
- Sur la résidence précise d'affectation : aujourd'hui les agents contactés le 8 février ne savent pas s'ils seront affectés à Calais ou Dunkerque, ce qui ne leur permet pas d'engager des recherches pour leur logement. Quand cette information leur sera-t-elle transmise ? Par ailleurs, les agents sont susceptibles d'être affectés dans un bureau fonctionnant en H24. Cette affectation sera-t-elle effectuée en tenant compte du choix des collègues de travailler ou non selon ce régime horaire particulier ou l'administration décidera-t-elle discrétionnairement ?
- Sur la date de prise de poste effective : A quelle date l'administration va-t-elle communiquer la date effective de prise de fonction des agents Paris Spécial sur leur poste Brexit ? Cette information est également essentielle pour leur permettre de rechercher leur logement.
- Sur les formations qui vont être assurées aux collègues affectés sur cette mission : l'administration a-t-elle prévu d'assurer des formations à destination des collègues Paris Spécial, et si oui, de quelle nature ?

D'autre part, par note du 15 février 2019, l'administration a ouvert une enquête invitant les agents volontaires à compléter, de façon temporaire, le dispositif en personnel prévu pour le Brexit. Les mêmes questions que celles soulevées ci-dessus se posent donc également pour eux. Dans sa note, l'administration indique qu'ils seront placés sous le régime indemnitaire de la mission. Cela signifie-t-il que ce traitement sera identique à celui des agents affectés à Paris Spécial ? Enfin, il est indiqué que la mission pourra durer « de deux à quatre mois », ce qui représente une période de temps allant du simple au double. A quel moment les agents retenus dans ce cadre connaîtront-ils la durée de leur mission ?

Par ailleurs, les services d'affectation actuels de l'ensemble de ces agents subiront nécessairement le contrecoup de ces pertes d'effectifs pendant la durée de ces missions : de quelle manière cette perte d'effectifs sera-t-elle prise en compte pour les agents qui connaîtront ainsi un surcroît important de leur charge de travail ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez nous apporter et vous prions de croire, Monsieur le directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.

L'intersyndicale CFDT – CFTC - CGT – SOLIDAIRES - UNSA - USD FO

Les douaniers font leur grand débat

À l'heure des grandes « consultations citoyennes », les douaniers ont décidé de faire leur grand débat également. Ainsi, sur la DR de Dunkerque, tous les douaniers ont pu exprimer leurs doléances et rédiger la liste de leurs revendications (voir document de l'intersyndicale locale ci-joint). Les salaires et une meilleure reconnaissance sont au cœur des enjeux, tout comme l'avenir de nos missions.

La mise en œuvre du BREXIT, aux forceps pour ce qui concerne la DGDDI, replace les douaniers au centre des enjeux économiques, fiscaux et de lutte contre toutes les fraudes. Cette mise en œuvre difficile met aussi en évidence l'état dans lequel a été mis notre belle maison depuis des années de réformes successives.

Il faut donc dans la période que les douaniers se fassent entendre car cela ne peut plus durer

C'est ce que les collègues des DR de Dunkerque et Lille tentent de mettre en place. Ils ont déposé leur cahier revendicatif au directeur interrégional vendredi dernier, lui laissant jusqu'au 1er mars pour répondre. À défaut de réponse, les actions vont commencer dès le lundi 4 mars, dans la durée, et sous toutes les formes possibles et imaginées par les agents eux-mêmes.

L'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-SOLIDAIRES-UNSA-CGC-USDFO, face à une administration sourde aux revendications des douaniers depuis des mois voire des années, soutient ce processus d'actions envisagées dès le lundi 4 mars.
Elle alerte par la présente les médias sur la situation des douaniers, de leurs missions et de leurs services.

Nous ne doutons pas un instant que les douaniers, comme toujours, vont s'engager corps et âme dans cette nouvelle étape de l'histoire douanière. Chacun souhaite que le BREXIT se passe au mieux. Ils vont donc pallier les manquements et l'impréparation.

Mais ils veulent aussi alerter les autorités et les populations sur l'état de délabrement de notre administration depuis des années (6000 douaniers supprimés en 25 ans, de nombreuses fermetures de bureaux et brigades, des conditions de travail dégradées, etc) et surtout une politique salariale en berne, sans aucune revalorisation, sans aucune reconnaissance.

L'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-SOLIDAIRES-UNSA-CGC-USDFO demande en urgence une audience chez le Ministre de tutelle, Gérald Darmanin, le Directeur général assurant lui-même que les dossiers effectifs, rémunération et pouvoir d'achat ne relèvent pas de la compétence de son comité technique.

Annexe : Contenu de la lettre ouverte de l'intersyndicale locale

Lettre ouverte à l'Administration

L'intersyndicale réunie le 22 février 2019 a procédé au dépouillement des revendications déposées par les agents dans les urnes prévues à cet effet.

Vous trouverez ci-dessous la liste non-exhaustive des principales revendications :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut
- Augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation
- Augmentation de la grille indiciaire
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'état, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Indemnité mensuelle Brexit pérenne de 120 € pour l'ensemble des agents des douanes
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO à venir, bonification au prorata de toutes les années effectuées en actif, avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- Retour au système des compensations exceptionnelles
- Revalorisation de la prime CAMARI (Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle)
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain : suppression du e-learning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- Augmentation et même création (pour Arras) de l'indemnité de résidence
- Re-création de la Division d'Arras avec maintien sur la DR de Dunkerque
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels...)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents

L'intersyndicale exige de l'Administration une réponse favorable à l'ensemble de ces revendications **avant le 1er Mars prochain**.

À défaut de réponse ou de rejet des propositions, nous engagerons les processus d'action que nous avons définis avec les agents pour faire aboutir leurs revendications.

Les représentants de l'intersyndicale :
Laurent Eimann, Jean-pierre Bonvoisin, Philippe Bollengier, Gioacchino Garulli, Pascaline Boubet